



Centre de Production des Paroles Contemporaines

Projet d'aménagement « Le MEM#2 »

Route de Sainte Foix La Piverdière

35000 Rennes

Etude d'impact



Résumé non technique

1 Désignation du pétitionnaire

Centre de Production des Paroles Contemporaines.
57 QUAI DE LA PREVALAYE, 35000 RENNES
SIRET : 418 120 218 00031

2 La localisation du projet

Le projet se situe à l'extrême ouest de la Métropole rennaise dans le département Ille et Vilaine, en région Bretagne.

Le projet est localisé à l'extérieur de la rocade et est ceinturé par différentes infrastructures :

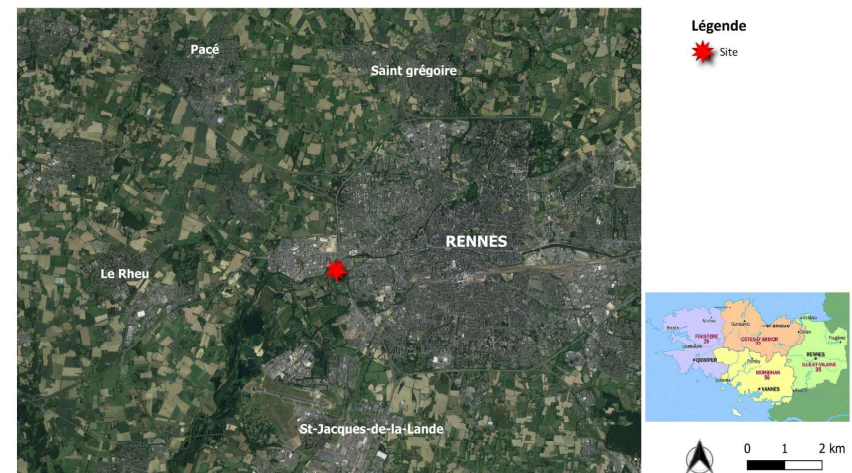
- Au sud, le centre d'entraînement Henri-Guérin qui regroupe le camp d'entraînement et le siège administratif du Stade Rennais FC
- A l'est, la rocade puis la zone commerciale Leclerc et le Roazhon Park (Stade Rennais).
- Au nord, la Vilaine et son chemin de Halage puis la zone industrielle ouest de la ville de Rennes,
- A l'ouest, des parcelles agricoles, quelques habitations et lieux de restauration.

Le projet se situe exclusivement sur la commune de Rennes. Les communes relevées à proximité directe sont celles de Saint-Jacques -de-la-Lande, du Rheu et de Vezin le Coquet.

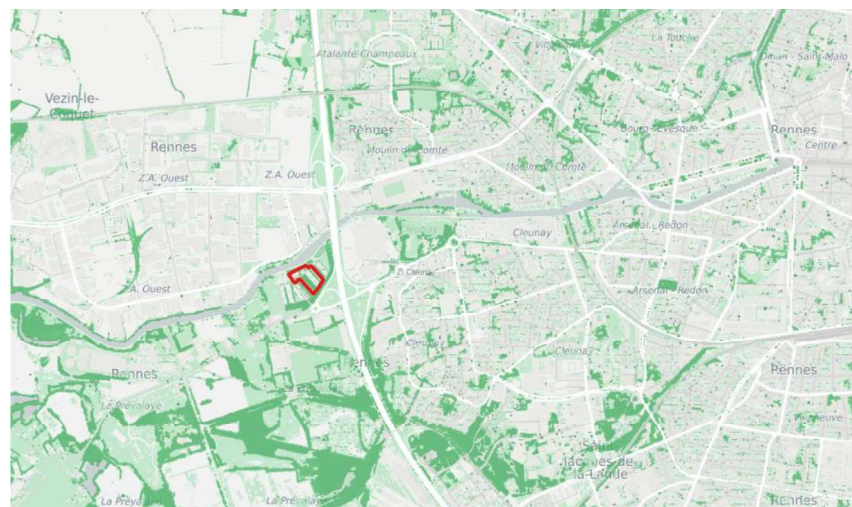
Le projet s'inscrit à l'entrée de la Prévalaye, qui constitue un espace naturel d'intérêt écologique et un espace vert de loisirs. Le projet s'implante plus particulièrement sur le parking public de la Piverdière, qui accueille aujourd'hui les véhicules des usagers du stade lors des soirs de matchs et des usagers du MeM et de la guinguette.

Le projet vise à pérenniser une activité culturelle déjà existante sur le site : il s'agit du remplacement du MeM actuel par un nouveau MeM, qui amènera plus de cohérence dans les activités, permettra leur développement et leur expression à hauteur des besoins des Rennais et des possibilités du site tout en respectant l'environnement périphérique.

Localisation générale du projet



© Copyright - Derven Conseils Ingénierie - SIG
Réalisation - Bureau d'Etudes DERVEN - Juin 2023
Sources : Géobretagne © Droits réservés - Reproduction interdite



© Copyright - Derven Conseils Ingénierie - SIG
Réalisation - Bureau d'Etudes DERVEN - 2023
Sources : Géobretagne © Droits réservés - Reproduction interdite

Carte 3: localisation du site

3 Le projet

Le projet vise :

- d'une part la déconstruction et la restructuration du site existant pour renaturer l'espace en bord de vilaine et réaménager la guinguette,
- d'autre part, la création de nouveaux aménagements sur une parcelle limitrophe au site actuel.

Ces opérations nécessitent l'obtention d'un permis de construire.

Le projet vise le démontage des équipements actuels et une réhabilitation partielle du site ainsi que la création de nouveaux équipements sur un nouveau périmètre d'aménagement.

Le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact. Cette étude d'impact est requise au titre de la rubrique 44 de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement, suite à l'examen au cas par cas pour la réalisation d'une évaluation environnementale (voir annexe : arrêté du 21 février 2023).

Le Centre de Production des Paroles Contemporaines, déjà fortement impliqué dans l'animation culturelle de la Métropole (Festival Mythos depuis 1997, Théâtre l'Aire Libre de 2013 à 2023), a souhaité dès 2019 prendre part à l'émergence d'une Métropole riche en activités et en diversité.

Nous avons donc conçu et mis en œuvre un ensemble d'installations à vocation culturelle et de convivialité dénommé le MeM sur le site de la Piverdière, obtenant pour cela une AOT municipale de 43 mois et un permis de construire précaire de 4 ans N° 35238 18 10340 (en date du 9 mars 2019).

Ce lieu a rapidement trouvé son public en proposant une offre alternative et complémentaire aux autres animations de la métropole.

Un chapiteau de spectacles unique en France, un espace bucolique, une guinguette disposant d'une offre gratuite de spectacles, une accessibilité favorisant les transports doux : les habitants de Rennes Métropole ont adhéré à la proposition ; dès la 1ère année, nous estimons à environ 100 000 les usagers qui auront fréquenté le site de la Piverdière.

Fort de cette expérimentation de 6 années, le CPPC entend inscrire le projet du MeM dans le temps pour en faire un lieu symbolique de la Ville de Rennes au même titre que les autres lieux de culture constitutifs de l'esprit de la Métropole et de son patrimoine architectural et culturel. Cette démarche veut aussi répondre à une demande croissante des métropolitains en matière de lieu de convivialité et de culture accessibles et attrayants.

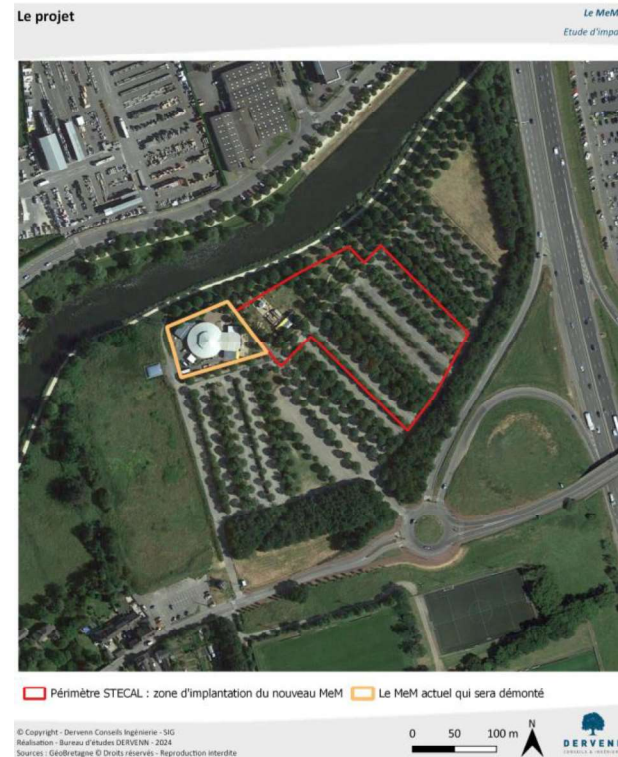
Plusieurs sites ont été envisagés afin de permettre une implantation pérenne du MeM. La volonté de la Rennes Métropole était de poursuivre l'animation des bords de Vilaine (Rennes 2030) et de continuer à dynamiser le site de la Piverdière tout en préservant l'environnement et la quiétude des riverains.

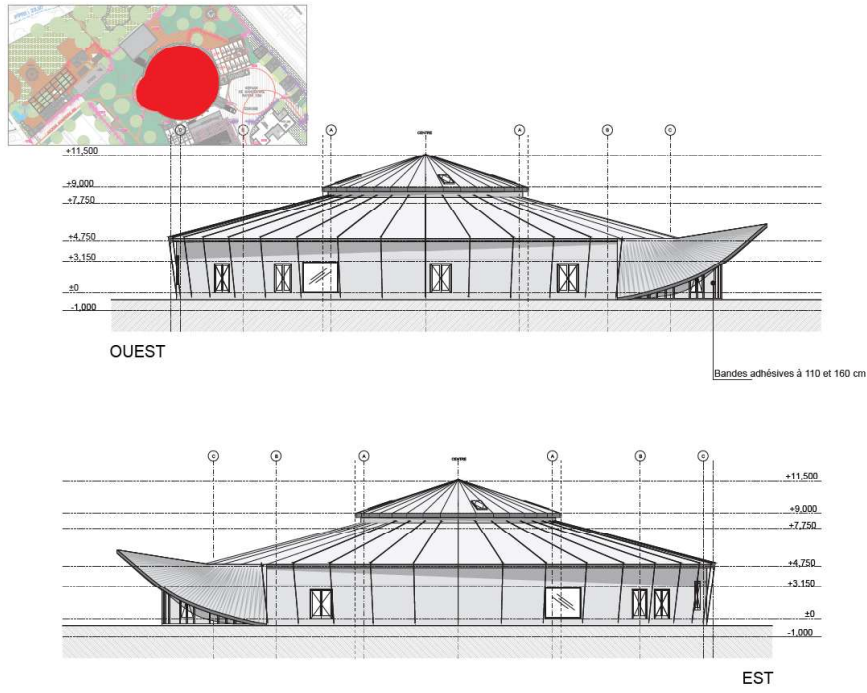
Un nouveau site a été privilégié à l'Est de la parcelle actuelle afin de minimiser l'impact sur l'environnement et de s'éloigner des premières habitations.

Un projet d'écosystème culturel et artistique ambitieux mais responsable a donc vu le jour : Le MeM#2

Il s'agit de rassembler ce qui fait d'ADN du MeM, ce bâtiment en forme de chapiteau que les Rennais ont désormais adopté et plébiscité pour son originalité et sa convivialité.

Cette nouvelle salle de spectacle répondra aux enjeux écologiques de demain : un bâtiment insonorisé, isolé thermiquement et acoustiquement. Elle sera dotée d'infrastructures complémentaires qui permettront de valoriser le site et de rendre le projet économiquement viable.





VIVEMENT MAINTENANT
 ARCHITECTE:
 Richard BONJOUR
 architecte dplg
 Coton
 31150 - CHATELoup
 06 07 78 64 53
 vivementmaintenant@orange.fr

PROGRAMME:
 LE MEM - EXTENSION
 La Piverdière
 35000 RENNES

MAITRISE D'OUVRAGE:
 CENTRE DE PRODUCTION DES
 PAROLES CONTEMPORAINES
 ST. Quai de la Piverdière
 35000 RENNES

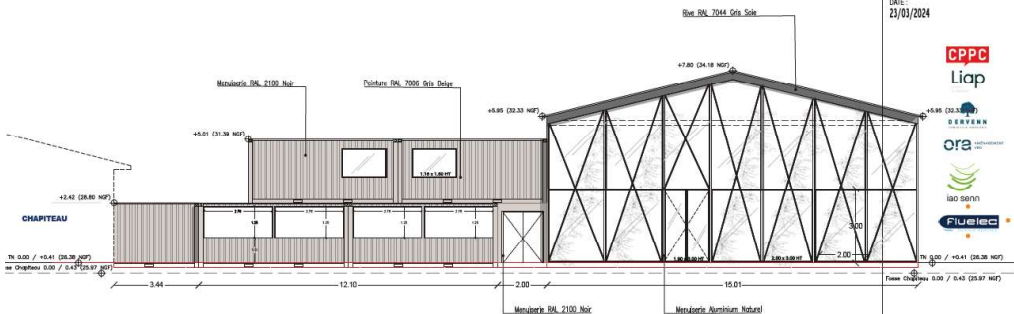
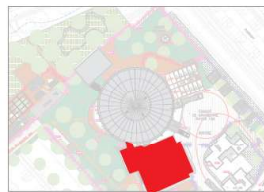
PHASE:
PC MEM 2

DATE:
 23/03/2024

DOCUMENT:
**PC 5. ELEVATIONS
 SALLE DE CONCERT**

ÉCHELLE:
 1:200

PROJÉ:
 27



ELEVATION OUEST

VIVEMENT MAINTENANT
 ARCHITECTE:
 Richard BONJOUR
 architecte dplg
 Coton
 31150 - CHATELoup
 06 07 78 64 53
 vivementmaintenant@orange.fr

PROGRAMME:
 LE MEM - EXTENSION
 La Piverdière
 35000 RENNES

MAITRISE D'OUVRAGE:
 CENTRE DE PRODUCTION DES
 PAROLES CONTEMPORAINES
 ST. Quai de la Piverdière
 35000 RENNES

PHASE:
PC MEM 2

DATE:
 23/03/2024

DOCUMENT:
**PC 5. ELEVATIONS
 SERRE + BILLETTERIE
 OUEST**

ÉCHELLE:
 1:200

PROJÉ:
 32



Figure 2: Le chapiteau, le jardin sous serre et billetterie - extrait du permis de construire

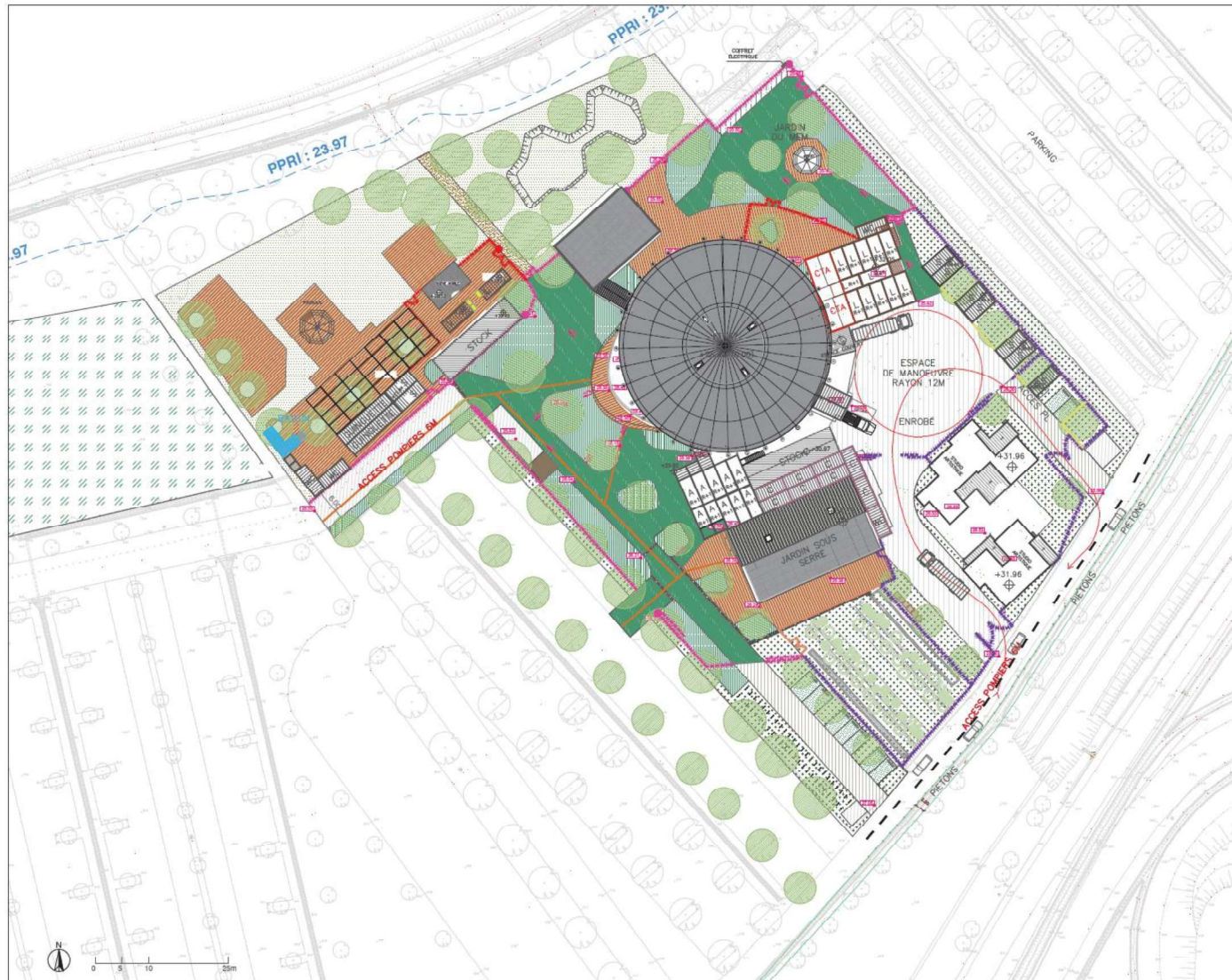


Figure 3: plan masse - source : permis de construire – mars 2024

VIVEMENT MAINTENANT

ARCHITECTE :
Richard BONJOUR
 architecte dplg
 Caran
 31150 - CHANTELOUP
 06 07 78 64 53
 vivementmaintenant@orange.fr

PROGRAMME :
LE MEM - EXTENSION
 La Pivardière
 35000 RENNES

MAÎTRISE D'OUVRAGE :
**CENTRE DE PRODUCTION DES
 PAROLES CONTEMPORAINES**
 57, Quai de la Prévaley
 35000 RENNES

PHASE :
PC MEM 2

DATE :
 23/03/2024



DOCUMENT :
**PC 2.5- PLAN MASSE
 PROJET DETAIL**

ÉCHELLE :
 1:500
 PAGE :
 10

3.1 Composition du site

Le projet est composé par :

- le chapiteau en ossature bois de 39 mètres de diamètre assimilé à un établissement recevant du public de 1ère catégorie, livré préfabriqué et totalement démontable.
- la billetterie, le vestiaire, les sanitaires et l'espace de circulation (reliant le chapiteau au « jardin sous serre ») forment un ensemble réalisé en containers installé au Sud du chapiteau.
- un bureau lié à l'activité du jardin sous serre réalisé en container posé sur les espaces « circulation et sanitaires du rez de chaussée
- un espace traiteur composé de 2 containers accolés au Sud-Est du chapiteau
- les loges, le foyer des artistes, des sanitaires et une zone technique intégrée créées à l'Est du chapiteau en rez de chaussée avec un étage recouvrant les 4/5 du rez de chaussée destiné à accueillir un bureau de production
- un bloc sanitaire supplémentaire réalisé dans un container installé au Nord de l'espace loges
- 7 containers de stockages prévus en limite Est
- un « espace partenaire » sur 1 niveau est réalisé en ossature bois au nord du site, face à la Vilaine,
- un espace réceptif, le jardin sous serre de type « serre agricole botanique » de 390 m² (26 x 15 m) doté d'un service de restauration assise en lien avec l'activité de spectacle, en rez de chaussée et en mezzanine.
- au sud-est du site, un ensemble de 546 m² de bureaux répartis sur 2 niveaux en lien avec l'activité artistique du lieu réalisé en ossature bois et répondant à la réglementation thermique RE 2020

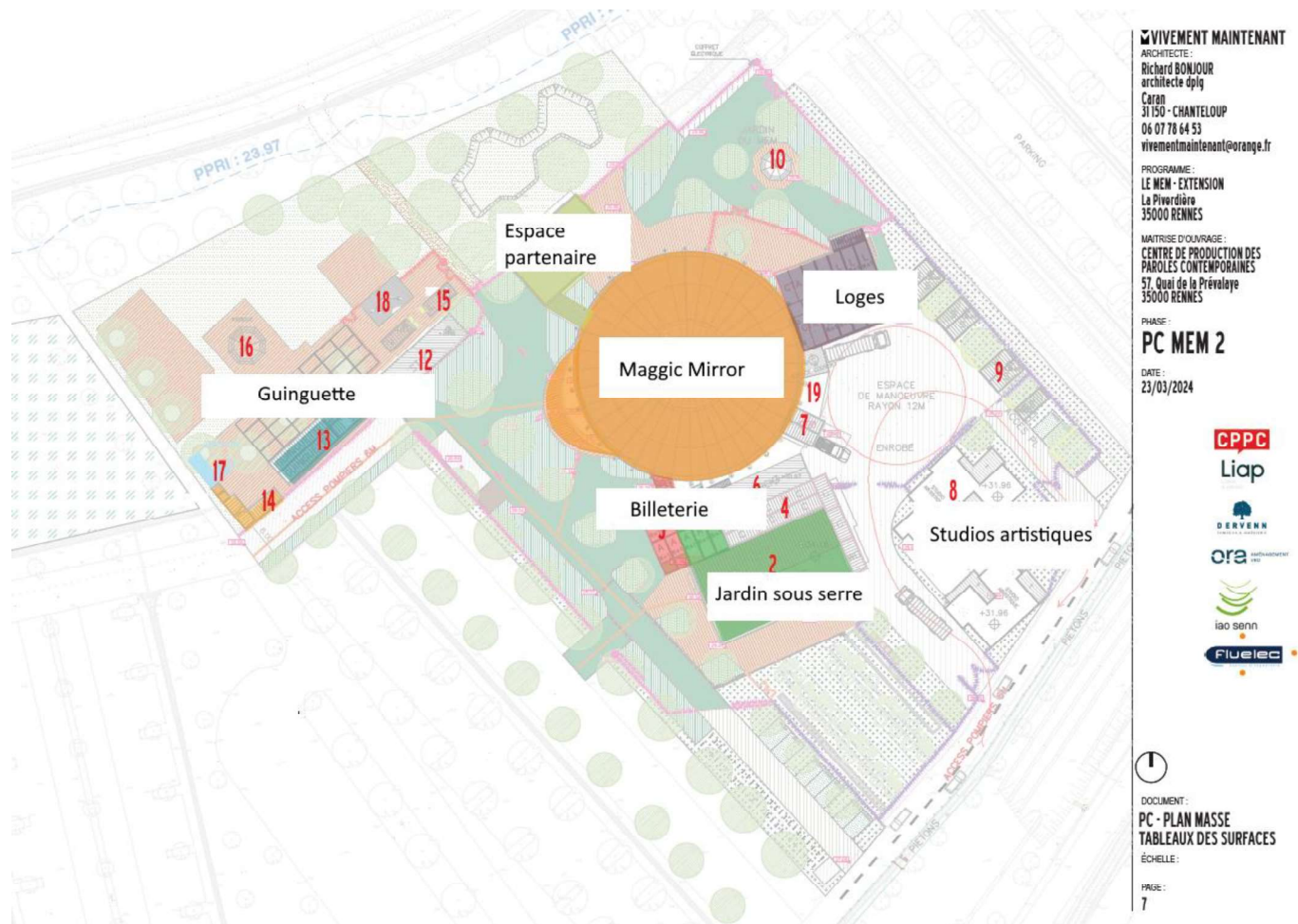


Figure 4: visualisation simplifiée de l'organisation du projet

Judicieusement répartis, des points de collecte permettront un tri sélectif des déchets.



STUDIOS ARTISTIQUES



GUINGUETTE



JARDIN SOUS SERRE



CHAPITEAU

VIVEMENT MAINTENANT

ARCHITECTE:
RICHARD BONJOUR
architecte épig
Coton
31 150 - CHANTELOUP
06 07 78 64 53
vivementmaintenant@orange.fr

PROGRAMME:
LE MEM - EXTENSION
La Pivardière
35000 RENNES

MAÎTRE D'OUVRAGE:
CENTRE DE PRODUCTION DES
PAROLES CONTEMPORAINES
57, Quai de la Pivardière
35000 RENNES

PHASE:
PC MEM 2

DATE:
30/11
2023



DOCUMENT:
**PC 6.1
INSERTIONS**

ÉCHELLE:
SANS ÉCHELLE
PAGE:
39

VIVEMENT MAINTENANT

ARCHITECTE:
Richard BONJOUR
architecte épig
Coton
31 150 - CHANTELOUP
06 07 78 64 53
vivementmaintenant@orange.fr

PROGRAMME:
LE MEM - EXTENSION
La Pivardière
35000 RENNES

MAÎTRE D'OUVRAGE:
CENTRE DE PRODUCTION DES
PAROLES CONTEMPORAINES
57, Quai de la Pivardière
35000 RENNES

PHASE:
PC MEM 2

DATE:
30/11
2023



DOCUMENT:
**PC 6.1
INSERTIONS**

ÉCHELLE:
SANS ÉCHELLE
PAGE:
40

4 Scénarios alternatifs

Dans le cadre des réflexions sur l'implantation initiale du MeM, trois sites d'intérêt avaient été évoqués à l'échelle de la métropole.

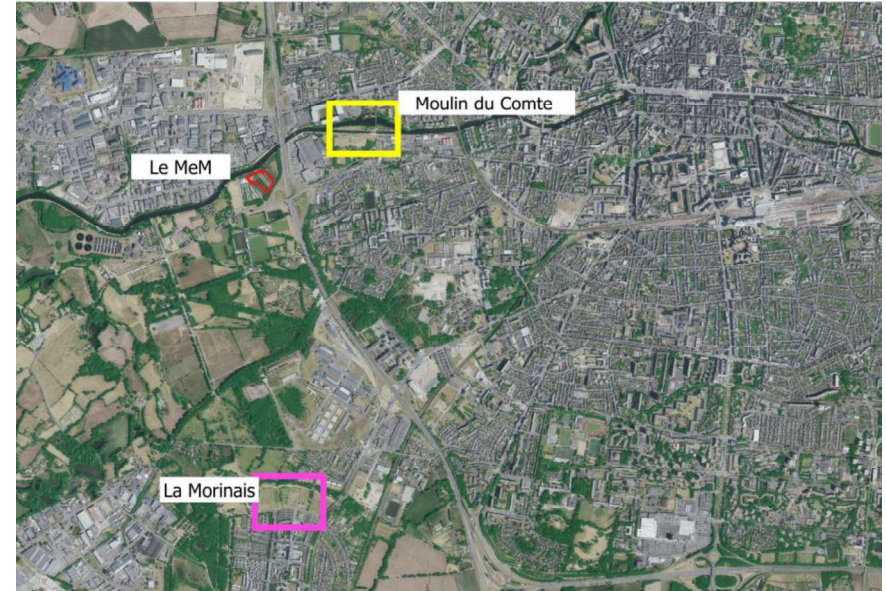
- Le site de la Morinais, à Saint Jacques de la Lande, qui présente des contraintes liées principalement à la forte densité d'habitation à proximité et des contraintes environnementales
- Le site de Moulin du Comte à Rennes, qui présente d'importantes contraintes,
- Le site de la Piverdière à Rennes, qui correspond au site retenu pour le MeM actuel, qui constitue le site le moins contraint.

Tableau 2: avantages et inconvénients des implantations envisagées

	La Morinais Saint Jacques de la Lande	Moulin du Comte Rennes	Parking Piverdière
Accessibilité	Bonne accessibilité avec les transports en commun. Accessibilité limitée pour les Rennais à pied. Bonne accessibilité en voiture mais l'avenue Dodin reste très encombrée aux heures de pointe.	Très bonne accessibilité pour les Rennais venant en mode actif. Accessibilité directe depuis la rocade et présence de transports en commun à proximité	
Proximité des riverains	Très forte proximité d'une densité importante de logements	Très forte proximité d'une densité importante de logements	Présence de peu de logements.
Contraintes environnementales	Site localisé dans un grand ensemble naturel du Pays de Rennes. Proximité de zones humides	Site localisé dans un écrin végétal à proximité de la Vilaine, de zones humides et dans un corridor écologique majeur à l'échelle de Rennes	Site localisé sur un parking végétalisé. Siège de nature en ville. Proximité de la Vilaine mais hors zone inondable
Capacités d'accueil du site	Site peu contraint présentant de bonnes capacités d'accueil	Site contraint par la Vilaine, les bandes boisées présentes en rive et la faible superficie disponible.	Site peu contraint présentant de bonnes capacités d'accueil

Les scénarios alternatifs

Le MeM#2
Etude d'impact



© Copyright - Dervenn Conseils Ingénierie - SIG
Réalisation - Bureau d'études DERVENN - 2023
Sources - Géoportail © Droits réservés - Reproduction interdite



Carte 4: localisation des sites alternatifs étudiés sur le territoire

5 Les implantations potentielles au niveau du site des parkings de la Piverdière

Le scénario retenu découle de plusieurs réflexions menées sur le site de la Piverdière. Ces réflexions avaient été formalisées par 3 plans d'aménagement. Pour plus de visibilité, le périmètre du STECAL actuel est maintenu en rouge sur le plan ci-dessous qui reprend les emprises des 3 scénarios. Ces scénarios sont décrits ci-après.



Carte 5: visualisation des scénarios étudiés

Critère plutôt favorable pour l'implantation du projet	Critère présentant quelques contraintes qui seront à prendre en compte dans le cadre de mesures spécifiques
--	---

Tableau 3: avantages et inconvénients des implantations envisagées sur le site de la piverdière

	Implantation à l'ouest	Implantation à l'est	Implantation en centralité	Implantation en centralité (Périmètre retenu)
Accessibilité	Accessibilité directe depuis le chemin de halage et depuis la rocade par la route de Sainte-Foix.	Accessibilité directe depuis le chemin de halage et depuis la rocade par la route de Sainte-Foix.	Accessibilité directe depuis le chemin de halage et depuis la rocade par la route de Sainte-Foix.	Accessibilité directe depuis le chemin de halage et depuis la rocade par la route de Sainte-Foix.
Sensibilité environnementale du site	Implantation sur une prairie de fauche historiquement remaniée par la décharge et remise en état. Cette prairie est fortement colonisée par la renouée du Japon. Le traitement de cette espèce peut constituer un surcoût pour le projet. La proximité du projet avec un alignement bocager de qualité et des arbres accueillant le grand capricorne peut induire des incidences sur la biodiversité (impacts en phase travaux et impacts en fonctionnement) Il est à noter la proximité immédiate de zones humides. Une vigilance sur la gestion des eaux est nécessaire pour limiter l'impact sur ce milieu.	Implantation sur une prairie naturelle qui a historiquement été remaniée par la décharge. Cette prairie est régulièrement tondue pour conserver un milieu ouvert. La proximité d'un cours d'eau est à noter, certains arbres seront supprimés par le projet.	Le site accueille des arbres d'alignement et des alignements multistratifiés qui ont été plantés lors de la remise en état du site à l'issue de l'activité de décharge. Ces plantations, récentes mais support pour la nature en ville, seront en partie supprimées par le projet.	Le site accueille des arbres d'alignement et des alignements multistratifiés qui ont été plantés lors de la remise en état du site à l'issue de l'activité de décharge. Ces plantations, récentes mais support pour la nature en ville, seront en partie supprimées par le projet.
Risques naturels	Le site est à proximité de la zone inondable de la Vilaine. Le site ayant été historiquement remblayé, celui-ci n'est pas concerné par un risque d'inondation.	Le site est à proximité de la zone inondable de la Vilaine. Le site ayant été historiquement remblayé, celui-ci n'est pas concerné par un risque d'inondation.	Le site est à proximité de la zone inondable de la Vilaine. Le site ayant été historiquement remblayé, celui-ci n'est pas concerné par un risque d'inondation.	Le site est à proximité de la zone inondable de la Vilaine. Le site ayant été historiquement remblayé, celui-ci n'est pas concerné par un risque d'inondation.
Risques technologiques	Le site est positionné sur l'ancienne décharge. Il est à noter la proximité de la ligne électrique haute tension.	Le site est positionné sur l'ancienne décharge. Il est localisé à distance d'autres servitudes	Le site est positionné sur l'ancienne décharge. Un réseau structurant pour les eaux usées est présent dans l'emprise du site et est à prendre en compte pour l'aménagement	Le site est positionné sur l'ancienne décharge. Un réseau structurant pour les eaux usées est présent dans l'emprise du site et est à prendre en compte pour l'aménagement
Nuisances	Le site est localisé à proximité immédiate d'habitations. La rocade est en revanche assez éloignée ce qui induit une meilleure qualité de l'air et un contexte acoustique plus apaisé.	Le site est à localisé à distance de toute habitation. Il est directement exposé aux émissions liées au trafic de la rocade (acoustique, rejets aériens, etc.)	Le site est en dehors de l'influence directe de la rocade et reste à distance des habitations les plus proches.	Le site est en dehors de l'influence directe de la rocade et reste à distance des habitations les plus proches.

6 Etat initial de l'environnement

Les tableaux suivants proposent un résumé des thématiques traitées dans l'étude d'impact.

Différentes études ont été réalisées pour évaluer l'impact du projet sur l'environnement et établir les contraintes du site :

- Etude géotechnique et étude de pollution
- Diagnostic faune/flore 4 saisons
- Diagnostic paysager,
- Diagnostic hydraulique,
- Diagnostic des réseaux

Enjeu vis-à-vis de la thématique	Faible	Moyen	Forte
----------------------------------	--------	-------	-------

<i>Descriptif</i>	<i>Niveau d'enjeu</i>	<i>Commentaire</i>
Synthèse des enjeux milieu physique		
Le climat	Faible	Aucune contrainte climatique n'est relevée sur le périmètre.
Relief et topographie	Faible	Aucune contrainte n'est relevée sur le périmètre.
Géologie	Faible	Aucune contrainte géologique n'est relevée sur le périmètre.
Hydrologie	Moyen	Le site est déjà en partie imperméabilisé. La proximité de la Vilaine et de sa zone inondable est à noter.
Zones humides	Faible	L'inventaire des zones humides réalisé sur le site met en évidence une zone humide dans le périmètre d'étude étendu. Aucune zone humide n'est présente dans le périmètre du STECAL.
Synthèse des enjeux Risques naturels et technologiques		
Risques Naturels	Faible	Site artificialisé en tête de bassin versant inclus dans l'emprise du TRI, dans l'emprise du PPRi (mais en dehors des zonages réglementaires) ; faisant l'objet d'un PPRN
Risques Technologiques	Moyen	Le site est localisé sur une ancienne décharge. Les analyses de sol ont permis d'établir des recommandations par rapport à ce risque pour la phase chantier et la phase exploitation.

<i>Descriptif</i>	<i>Niveau d'enjeux</i>	<i>Commentaire</i>
Synthèse des enjeux milieu humain		
Infrastructures de transports et de réseaux		
Infrastructures de transport	Faible	Le site est situé à proximité des lignes de bus et de métro. La proximité de la rocade permet une accessibilité rapide depuis les axes routiers.
Déplacements	Faible	Le site est desservi par des voies vertes et des infrastructures routières.
Réseaux et servitudes	Moyen	Le site est desservi par l'ensemble des réseaux. Un enjeu est présent au niveau du passage d'une canalisation de refoulement des eaux usées sous l'emprise du STECAL qui est à prendre en compte dans le cadre d'un projet
Cadre de vie		
Environnement sonore	Moyen	Le site est localisé à proximité de la rocade qui génère des nuisances sonores.
Qualité de l'air	Moyen	Le site est localisé à proximité de la rocade dont le trafic génère des rejets.
Ambiance lumineuse	Moyen	Le site s'inscrit à proximité de la zone urbaine de Rennes, très éclairée. Un éclairage public est également déjà présent sur le parking.
Champs électromagnétique	Faible	Le site est localisé à proximité d'un ligne HT
Synthèse des enjeux patrimoine et paysage		
Patrimoine culturel et archéologique	Enjeu nul	Aucun périmètre de protection des Monuments Historiques n'intercepte le périmètre d'étude. Aucun élément patrimonial faisant l'objet de mesures de protections n'a de covisibilité avec le site d'étude au regard de la densité urbaine de l'aire d'étude
Paysage		
<i>1 - Aire d'étude éloignée</i>	Enjeu nul à faible	Le territoire possède un relief très faible, et le site d'étude est localisé en rive de Vilaine, soit en point bas. Le site est localisé dans un espace densément urbanisé, présentant de nombreux obstacles visuels (routes, bâti, ouvrages divers, ...). Aucune covisibilité n'est ainsi possible depuis l'aire d'étude éloignée.

		A noter que le site est localisé dans un espace charnière entre la ville et la campagne, présentant une limite franche entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels.
2 - Aire d'étude immédiate et rapprochée	Enjeu fort à très fort	<p>Le site d'étude est situé en limite de Vilaine où sont présents des chemins de halage, lieux de loisirs (détente, promenade, sport, ...) privilégiés et extrêmement fréquentés par les Rennais et habitants de la métropole.</p> <p>Les covisibilités depuis ces chemins de halage sont très importantes avec le site d'étude, et les enjeux depuis ceux-ci sont donc considérés comme très forts.</p> <p>Les enjeux de covisibilités sont également considérés comme forts depuis la rocade et l'ouvrage de franchissement de la Vilaine, offrant une vue plongeante et directe sur le site d'étude.</p> <p>Depuis les autres secteurs de l'aire d'étude rapprochée et immédiate, les enjeux de covisibilité sont considérés comme faibles à très faibles, des trames végétales assurant un rôle de masque visuel sur le site d'étude.</p>
Synthèse des enjeux zonages environnementaux		
Natura 2000	Faible	Aucun site Natura 2000 n'a été recensé à moins de 10 km de la zone d'étude, les plus proches se situant à environ 12km du site (« <i>Complexe forestier de Rennes-Liffré-Chevré, Étang et Lande d'Ouée, forêt de Haute Sève</i> », à 17 km au sud-ouest « <i>La vallée du Canut</i> »).
Arrêté de protection de biotope	Faible	Un seul arrêté de protection de biotope a été recensé à moins de 10 km de la zone d'étude, « La Mare de la Tremblais » à 9 km au nord ouest. Le site d'étude ne présente pas d'interdépendances avec l'APB le plus proche du fait de la distance les séparant et la nature différente des habitats qu'ils accueillent.
ZNIEFF	Faible	Les ZNIEFF de type I comportent des espèces ou des habitats remarquables caractéristiques de la région. La zone d'étude immédiate est située à moins de 5 km de 2 ZNIEFF de type I : <ul style="list-style-type: none"> - Gravière du sud de Rennes – située à 1.2 km du projet - Aéroport de Saint Jacques et environ – située à 3km du projet Aucune ZNIEFF de type 2 dans un rayon de 10 km autour du site
MNIE et GEN	Modéré	14 MNIE sont recensés à moins de 5 km du site d'étude, 11 GEN sont recensés à moins de 5 km du site d'étude.
Faune/flore	Modéré	Différentes espèces ou groupes d'espèces protégées dépendants du site d'étude pour accomplir leurs cycles de vie ont été recensés. Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens : aucune espèce d'amphibiens n'a été relevée lors des prospections, - Reptiles : aucune espèce de reptile n'a été relevée lors des prospections - Entomofaune :

		<ul style="list-style-type: none"> ○ 7 espèces d'odonates ont été relevées. Aucune ne possède de statut de protection ou de sensibilité. ○ 6 espèces d'orthoptères ont été relevées. Aucune ne possède de statut de protection ou de sensibilité. ○ 15 espèces de papilionoidae ont été relevées. Aucune ne possède de statut de protection ou de sensibilité. ○ 1 espèce de coléoptère saproxylophage a été relevée. Il s'agit du Grand Capricorne, protégé en France et quasi-menacé en Europe (non menacé en France, ni en Bretagne). - Avifaune nicheuse : 39 espèces observées, dont 18 nicheuses (avérées ou potentielles). Parmi ces espèces, trois espèces présentent un enjeu sur le site : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Chardonneret élégant : espèce protégée en France, classée vulnérable en France et non menacé en Bretagne ○ Le Verdier d'Europe : espèce protégée en France, classée vulnérable en France et en Bretagne ○ Le Serin Cini : espèce protégée en France, classée vulnérable en France et non menacé en Bretagne. - Avifaune migratrice : 30 espèces observées, aucune ne dispose de statut de sensibilité pour la période de migration. - Avifaune hivernante : 24 espèces observées, aucune ne dispose de statut de sensibilité pour la période d'hivernage. - Mammifères terrestres : 3 espèces ont été observées. Une espèce est protégée, le Hérisson d'Europe mais elle ne possède pas de statut de sensibilité. Une espèce n'est pas protégée mais est quasi-menacée en France et en Bretagne : le Lapin de Garenne. - Chiroptères : 9 espèces ont été contactées en chasse et en transit. Le site n'accueille aucun gîte potentiel.
--	--	---

L'établissement des enjeux sur les espèces patrimoniales et/ou protégées s'effectue selon la méthode suivante :

Le niveau d'enjeu défini ici est lié à la vulnérabilité définie et au nombre de groupes d'espèces usagers de ces habitats. Un habitat abritant plusieurs groupes d'espèces aura un enjeu de conservation plus fort qu'un habitat n'abritant qu'une espèce ou groupe d'espèces protégées.

Tableau 4: Méthode de définition du niveau d'enjeu des habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées

Vulnérabilité des populations d'espèces patrimoniales et/ou protégées sur le site	Nombre d'espèces patrimoniales et/ou protégées (groupes d'espèces) utilisatrices de l'habitat	Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat d'espèces patrimoniales et/ou protégées sur le site
Non menacées	1 ou 2	Limité
Non menacées	3 ou plus	Modéré
Quasi-menacées	1	Limité
Quasi-menacées	2	Modéré
Quasi-menacées	3 ou plus	Fort
Vulnérables	1 ou 2	Fort
Vulnérables	3 ou plus	Majeur
En Danger à Critiques	1 ou plus	Majeur

Habitat	Espèce ou groupe d'espèces protégées et/ou patrimoniales utilisatrices	Niveau d'enjeu de conservation des populations locales d'espèces protégée et/ou patrimoniales sur le site	Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat d'espèces protégées et/ou patrimoniales
Fourré arboré humide	Avifaune protégée non menacée	Non menacée	Limité
Prairie mésophile	Avifaune protégée non menacée Zone d'alimentation	Non menacée à quasi menacée	Modéré
Alignement d'arbre feuillu sur pelouse entretenue	Avifaune protégée non menacée Verdier d'Europe / Chardonneret élégant	Non menacée à quasi menacée	Modéré

Habitat	Espèce ou groupe d'espèces protégées et/ou patrimoniales utilisatrices	Niveau d'enjeu de conservation des populations locales d'espèces protégée et/ou patrimoniales sur le site	Niveau d'enjeu de conservation de l'habitat d'espèces protégées et/ou patrimoniales
Prairie mésophile rudéralisée	Avifaune protégée non menacée Zone d'alimentation	Non menacée à quasi menacée	Modéré
Plantation boisée de feuillus	Avifaune protégée non menacée Hérisson d'Europe Lapin de Garenne Verdier d'Europe / Chardonneret élégant	Non menacée à quasi menacée	Fort
Alignement d'arbre feuillus	Avifaune protégée non menacée Lapin de Garenne Chardonneret élégant	Non menacée à quasi menacée	Modéré
Haie arborée	Avifaune protégée non menacée Grand capricorne Serin cini / Verdier d'Europe Chiroptère (transit) Hérisson d'Europe	Non menacée à quasi menacée	Fort
Pelouse piétinée	-	-	nul
Ourllet rudéral	Avifaune protégée non menacée Hérisson d'Europe Lapin de Garenne	Non menacée à quasi menacée	Modéré
Talus à végétation rudérale	-	-	nul
Talus herbacé	Lapin de Garenne	quasi menacée	Limité
Bâtiments et infrastructures	-	-	nul



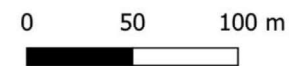
Légende

- Périmètre STECAL
- ▭ Périmètre d'étude

Niveau d'enjeu
habitat espèces protégées

- Fort
- Modéré
- Limité
- Nul

© Copyright - Dervenn Conseils Ingénierie - SIG
Réalisation - Bureau d'études DERVENN - 2023
Sources : GéoBretagne © Droits réservés - Reproduction interdite

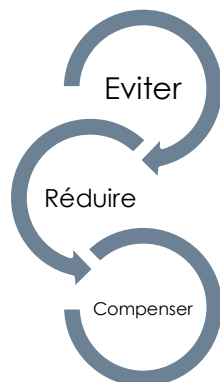


Carte 6: cartographie des habitats d'espèces protégées par niveau d'enjeu

7 Incidences et mesures

La séquence « Éviter, réduire, compenser » est introduite par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 : « [...] les mesures envisagées **pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement** ». Cette notion est consolidée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016 qui codifie dans le code de l'environnement le principe d'effectivité et les modalités de suivis des mesures de compensation mais également par l'ordonnance sur l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes qui porte une approche plus globale de leurs impacts sur l'environnement.

La séquence ERC telle qu'elle est décrite dans l'article L.110-1-II.2 du Code de l'environnement implique « d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ». L'ordre inscrit dans cet article, traduit la hiérarchie d'application de ces mesures.



Les atteintes ou incidences (nommés encore impacts) qu'un projet peut avoir sur l'environnement peuvent être :

- **Positives** ou **négatives**
- **Directes** (conséquences immédiates du projet dans l'espace et dans le temps) ou **indirectes** (relation de cause à effet avec pour origine le projet ou un des impacts directs)
- **Immédiates** ou **plus long terme**
- **Temporaires** (réversibles ou dont l'incidence est limitée dans le temps) ou **permanents** (irréversibles)
- **Cumulés** (impacts générés via le cumul des impacts du projet objet de ce document et des projets existants ou approuvés qui ont fait l'objet d'une étude d'impact, d'une étude d'incidence environnementale ou d'une évaluation environnementale et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu).

Le présent projet a été élaboré dans le respect de la démarche d'évaluation environnementale.

Thématique	Impact potentiel	Typologie de mesure	Mesures	Impact final après mesures
Climat	Impact limité à la circulation des véhicules et à l'activité de restauration et au chauffage du site en phase chantier et en phase exploitation	Réduction	Le projet évite une partie des arbres déjà présents et une partie du chemin creux planté.	Non significatif
			La durée de chantier est limitée dans le temps. Elle n'excédera pas 1 an.	
			Une attention sera portée pour un approvisionnement local en matériaux. En l'état actuel du projet, les fournisseurs ne sont pas connus mais une réflexion sera engagée pour choisir de préférence des matériaux issus de filières locales.	
			Le MeM sera démonté. Une partie des matériaux du site sera réutilisée pour le projet.	
			Les enrobés présents sur les parkings et qui seront supprimés seront revalorisés dans les aménagements paysagers. La végétation supprimée sera pour partie broyée et pour partie entreposée à différents endroits du site pour créer des abris pour la faune.	
			Chaque arbre supprimé fera l'objet d'une replantation par de jeunes plants (meilleure reprise), les fourrés supprimés seront également replantés. A l'échelle des parkings de la Piverdière, les replantations viendront équilibrer les suppressions de végétation	
			Les véhicules de chantier respecteront les normes en vigueur en matière d'émissions de GES. La consigne d'arrêt des moteurs pour les camions en attente sera communiquée et rappelée tout au long du chantier.	
			Le projet sera muni de centrales de traitement d'air à double flux (réutilisation des machines actuellement utilisées au MeM1) et de pompes à chaleur.	
Topographie et relief	L'impact sur le relief et la topographie est considéré comme négligeable en phase chantier comme en phase exploitation. Il n'est pas prévu de mesures ERC spécifiques.			
Géologie et pédologie	En phase chantier, les fondations qui seront créés pour l'implantation des bâtiments et des modules ainsi que la création des tranchées pour permettre les raccordements aux différents réseaux sont susceptibles d'impacter le sol.	Evitement et réduction	<p>Limiter au maximum les fondations à réaliser pour réduire l'impact sur le sol.</p> <p>Les choix techniques envisagés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inclusion rigides (pieux) pour les containers - fondation sous vide sanitaires du bloc loge (plancher loges au niveau de la scène du chapiteau) - radier en béton armé de 30 cm d'épaisseur sous la totalité du chapiteau 	Non significatif
			Limiter la quantité de sol exportée du site (4 765 m ³ de déblais exportés)	
			<p>Ces volumes seront affinés en phase PRO</p> <p>Valoriser au maximum le sol sur site (6 064 m³ de déblais réutilisés)</p>	

	En phase exploitation, il n'est pas prévu d'usages du sol et du sous-sol,		Ces volumes seront affinés en phase PRO. Transmission des données issues des études géotechniques aux entreprises pour adapter le chantier et limiter au maximum les impacts	
Hydrologie	Augmentation des débits pluviaux de ruissellement ; Transport de matières en suspension et possibilité de pollution par les métaux lourds et hydrocarbures ; Risque de déversement accidentel de matières dangereuses (essentiellement lors du chantier). Infiltration des eaux pluviales et possibilité de pollution des eaux souterraines	Réduction et compensation	La mise en place d'une gestion pluviale en plusieurs ouvrages en cascade, possédant chacun un regard amont et aval, permet la décantation des MES, avant rejet. Les structures enterrées seront équipées d'un regard de trop-plein aval avec décantation, dégrillage , et d'une vanne manuelle avec clapet à double fixation en cas de pollution accidentelle. Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront imperméabilisés par la mise en place de géomembrane ou d'une couche d'argile Lors du démarrage des travaux, les mesures compensatoires seront réalisées en premier , afin de compenser au plus tôt les incidences du projet. Afin de filtrer le fort taux de MES présent dans les eaux de ruissellement, des bottes de pailles associées à un géotextile seront placées en sortie de l'espace vert creux pour améliorer la sédimentation des particules.	Non significatif
Zone humides	L'impact sur les zones humides est considéré comme négligeable en phase chantier comme en phase exploitation.			
Inondation	Le projet s'implante à proximité de la Vilaine.	Evitement	La cote PPRI retenue au droit du projet est de 23.97 NGF. La totalité des équipements seront aménagés au-dessus de la cote 25.02 NGF.	Non significatif
Risque sismique	Sensibilité des bâtiments en cas de seisme	Réduction	Les bâtiments ERP (Magic Mirror et Jardin sous serre) respecteront la réglementation sismique	Non significatif
Transport de matières dangereuses	L'impact et l'exposition du projet vis-à-vis du transport de matières dangereuses est considéré comme négligeable en phase chantier comme en phase exploitation. Il n'est pas prévu de mesures ERC spécifiques.			
Risques sanitaires	Au regard de l'analyse des risques sanitaires réalisée pour les travailleurs sur chantier, l'état des milieux révèle : - L'existence de risque sanitaire pour le scénario « ingestion de sol et poussière de sol », les éléments influençant sont le plomb et les TPH C21-C35 ;	Réduction	De réaliser un apport de terre végétale saine en surface sur une épaisseur de 30 cm, au droit des espaces verts prévus, en vue de supprimer la voie d'exposition potentielle par contact direct des travailleurs en phase pérenne avec les sols De demeurer vigilant lors de la réalisation des terrassements , et notamment surveiller tout indice organoleptique (odeurs, tâches, irisations ...) suspect. En cas d'anomalie, des prélèvements et analyses devront être réalisés ; En phase travaux, de respecter les bonnes pratiques inhérentes au chantier de construction : port d'EPI (gants, tenues de travail spécifiques, chaussures de sécurité, lunettes, si nécessaire masque à poussières type FFP3, etc.), mise en place d'EPC et de méthodes de travail adéquates (arrosage des pistes, bâchage des camion-benne,	Non significatif

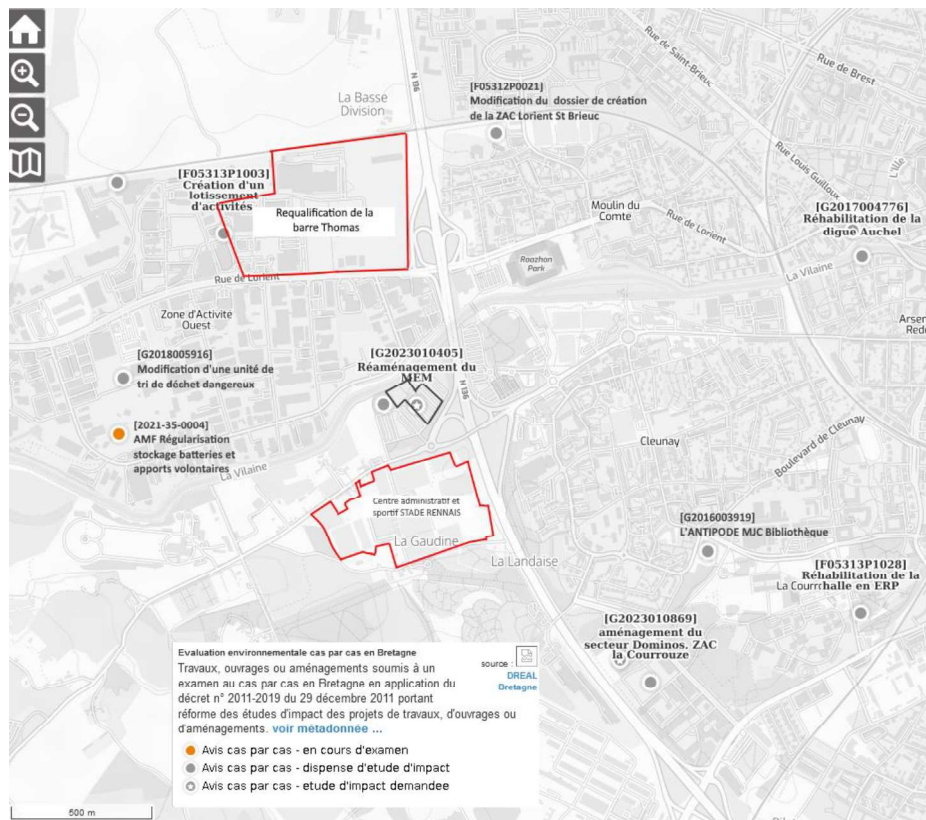
	- L'existence de risque sanitaire pour le scénario « contact dermique » et l'élément influençant est le Chrome.		nettoyage des voiries, etc.) afin d'éliminer le risque induit sur les travailleurs en phase chantier lors du contact avec les sols ; D'installer un système de drainage de gaz en sous-face des bâtiments pour les biogaz , afin d'éviter leur percolation vers les futurs locaux ; D'assurer un débit de ventilation des locaux suffisant , au minimum de 0,5 volume / heure (correspondant à une ventilation naturelle), ceci afin d'assurer un renouvellement de l'air intérieur susceptible d'être impacté par les substances volatiles caractérisées dans les gaz du sol et éliminer les odeurs indésirables issues des Biogaz ; Enfin, toute utilisation de la nappe d'eau souterraine (arrosage, espaces d'agrément, ...) sera assujettie à la réalisation d'analyses physico-chimiques concluant à une absence de risque.	
Accessibilité	Le site est bien desservi pour les différents modes de transports	Réduction	Afin de favoriser l'usage des transports en commun, la maîtrise d'ouvrage encouragera l'utilisation de ces modes. Dans ce cadre, une demande a été faite auprès de la ville de Rennes afin d'étudier la possibilité de créer un arrêt de bus supplémentaire pour la ligne API'BUS qui dessert la Prévalaye en période estivale afin d'améliorer l'accessibilité du site. Afin de favoriser l'usage des mobilités actives, le projet prévoit la mise en place d'un nombre importants de stationnements vélo.	Non significatif
Réseaux et servitudes	Le projet ne prévoit pas d'impacts significatif sur les réseaux et servitudes. Il n'est pas prévu de mesures ERC spécifiques.			
Acoustique	La phase chantier est susceptible de générer des nuisances sonores. En phase exploitation, la conception technique de la nouvelle salle de spectacle permettra de respecter la réglementation.	Réduction	Les engins respecteront la réglementation en vigueur Les travaux seront réalisés pendant des plages de travail autorisées. En cas de travaux exceptionnels en dehors de ces plages, ceux-ci seront réalisés sous réserve d'un accord de la préfecture.	Non significatif
Qualité de l'air	En phase chantier, l'activité des engins de chantier est susceptible de générer des émissions qui seront susceptibles d'impacter localement la qualité de l'air. En phase exploitation, les rejets seront uniquement liés aux activités classiques liées aux dispositifs de chauffages, aux ventilations des locaux et au fonctionnement des cuisines. Il n'est pas prévu de rejets particuliers.	Réduction	Respect de la réglementation en vigueur pour les engins de chantier, Nettoyage régulier des engins et de la zone de travaux pour limiter les poussières. Il sera interdit pendant toute la durée du chantier de laisser tourner les moteurs lors des périodes d'attente de chargement ou de pause. Optimisation des matériaux sur site pour limiter la quantité de déblais à exporter et donc limiter le nombre de camions sur les routes.	Non significatif
Ambiance lumineuse	Un éclairage public et l'éclairage de la guinguette existe déjà sur le site. Le projet ne va pas modifier de façon significative l'ambiance lumineuse du site.	Réduction	Eclairage sur mat orienté vers le bas avec un faible angle de diffusion, Usage de LED AMBRE sauf si un autre dispositif est exigé pour des raisons de sécurité des personnes, L'éclairage ne sera pas orienté vers les zones de biodiversité ni vers les espaces boisés périphériques du site qui ont été maintenus. La durée d'éclairage sera adaptée aux usages du site et une coupure nocturne sera respectée (01h00 à 05h00 du matin). Etude d'éclairage sera réalisée afin de calibrer au mieux les dispositifs mis en place	Non significatif

Milieu naturel	Le projet s'implante sur un espace accueillant des espèces faunistiques patrimoniales et/ou protégées et des espèces communes.	Evitement et réduction	Réduction au maximum des zones représentant des enjeux écologiques dans la conception et l'implantation du projet (R1.2 b)	Non significatif
			Balisage et mise en défens d'habitats d'espèces (R1.1 c)	
			Limitation des emprises des travaux (R1.1.a/b)	
			Respect des périodes de reproduction et de nidification des espèces pour la réalisation des travaux impactant (R3.1a)	
			Mise en place d'une clôture favorisant le passage de la faune (R2.2.j)	
			Eradication des espèces exotiques envahissantes (R2.1.f)	
			Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune au droit du projet ou à proximité (R2.2.l)	
			Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet (R2.2.o)	
			Prise en compte des risques de collision pour l'avifaune (R2.2.d)	
			Plantations pour renforcer les continuités écologiques (R2.2.k)	
			Absence d'utilisation de produit phytosanitaire pour la gestion des espaces (E3.2a)	
			Mise en place d'un éclairage prenant en compte la limitation des nuisances sur la faune (R2.2.c)	
			Accompagnement du chantier par un écologue coordinateur environnement (A6.1b)	
Suivis écologiques				
Paysage	Le projet s'implante sur un espace artificialisé. L'aménagement va modifier la perception du site dans l'environnement immédiat.	Réduction	Mise à distance du projet avec la Vilaine et ses abords et préservation de sujets d'arbres	Modéré
		Compensation au titre des arbres d'alignement	Plantations d'arbres à l'ouest de la zone projet	

8 Les effets cumulés

Les projets considérés pour l'analyse des effets cumulés sont les suivants :

- Le projet de requalification du site de la barre Thomas
- Le projet de réaménagement du centre administratif et sportif du stade Rennais,
- Le projet de construction de deux bâtiments de logements et de bureaux au sein de la ZAC Courrouze.
- Le projet de la ligne B du métro



Carte 7: localisation des projets susceptibles d'être concernés par l'analyse des effets cumulés – projet soumis à procédure au cas par cas

Le site d'implantation du MeM#2 est localisé dans un contexte urbain très changeant et qui subit, depuis plusieurs siècles, l'influence des actions anthropiques. Il en résulte une forte modification des milieux et l'émergence de nouvelles pressions environnementales. Dans le même temps, l'évolution des normes, la meilleure intégration de l'environnement dans les projets par la démarche d'évitement, de réduction et de compensation permet d'améliorer la qualité environnementale de ces milieux urbains et de favoriser l'expression de la nature en ville.

8.1 Effets cumulés au niveau du milieu physique

La temporalité de réalisation du projet du MeM sera concomitante à la fin du chantier du centre administratif et sportif du Stade Rennais. Pour ces deux projets, une vigilance sera maintenue lors du choix des entreprises afin que les engins et process utilisés soient performants dans l'objectif de limiter les émissions de GES. Le projet du Stade est par ailleurs déjà en cours d'aménagement. Une chartre de chantier vert est appliquée par les entreprises pour limiter l'impact environnemental des travaux.

8.2 Effets cumulés vis-à-vis des risques naturels

Les effets cumulés concernant les risques naturels sont essentiellement liés à la gestion de l'eau. Les projets prévoient la mise en place d'ouvrages hydrauliques visant à compenser les impacts découlant de l'augmentation de l'imperméabilisation. Les effets cumulés sont donc limités.

8.3 Effets cumulés vis-à-vis des risques technologiques

Le secteur de la Piverdière est marqué par la présence de différentes activités industrielles et la proximité de voies structurantes utilisées comme axe de transit pour l'acheminement de matières dangereuses. Les projets étudiés ne sont pas à l'origine d'une augmentation du risque technologique, s'agissant de projets culturels et de loisir ou la création de logements ou de bureaux. De fait, les effets cumulés sont limités.

8.4 Effets cumulés vis-à-vis du milieu humain

La suppression de 180 places de stationnement sur le site de la Piverdière constitue une conséquence directe de l'aménagement du MeM#2. Cette suppression va générer une perte de capacité pour l'accueil des spectateurs les soirs de matchs au Roazhon Park. Malgré un impact cumulé, il n'est pas prévu de création de nouvelles places de parking en remplacement de celles supprimées. La dynamique de réduction de l'usage de la voiture individuelle au profit de l'utilisation des transports en communs ou des modes actifs doit être fortement encouragée.

8.5 Effets cumulés vis-à-vis des réseaux

Du fait de la proximité avec la zone urbaine ou du passif de certains sites de projet, l'architecture des réseaux est bien développée et ceux-ci sont dimensionnés pour répondre aux besoins. L'installation de nouvelles activités sera à l'origine d'une augmentation des consommations énergétiques, d'eau, de gaz, etc. Certaines solutions techniques seront mises en place in-situ : recours aux énergies renouvelables, travail sur le caractère passif des bâtiments et le confort thermique en été, réduction de l'imperméabilisation, utilisation raisonnée des ressources par une adaptation des pratiques de gestion, d'entretien. En cas d'intervention sur les réseaux, celles-ci seront réalisées par les concessionnaires, conformément à la réglementation en vigueur. Les riverains seront tenus informés des éventuelles coupures afin de limiter le dérangement sur les activités.

Les effets cumulés des projets sont limités.

8.6 Effets cumulés vis-à-vis de l'environnement sonore

Les projets ciblés peuvent générer des nuisances sonores. A ceci s'ajoute les nuisances générées par l'activité routière, très importante dans ce secteur en lien avec la présence de la rocade et dans une moindre mesure, les activités industrielles du secteur.

Géographiquement proches, le projet du stade Rennais et le projet du MeM peuvent générer des effets cumulés. Le cumul des deux projets est susceptible d'augmenter temporairement les nuisances sonores dans ce secteur. A l'image du projet du stade, le chantier du MeM appliquera la réglementation en vigueur et une vigilance sera maintenue sur les nuisances générées par le chantier afin de limiter son impact sur les riverains.

Les effets cumulés en phase chantier pourront être ponctuellement significatifs et des mesures correctives seront appliquées en cas de dérangement. Ces effets seront néanmoins limités dans le temps.

En phase exploitation, le projet du stade Rennais génère peu de nuisances. Concernant le projet du MeM, le nouveau chapiteau a été conçu pour limiter au maximum les nuisances sonores. En soir de concert, seule l'activité des voitures est susceptible de générer des nuisances. Ceci reste donc limité aux arrivées et départs de véhicules. En période d'activité de la Guinguette, les concerts de plein air et l'activité du lieu générera du bruit. Des mesures ont été prises pour limiter ces impacts. De fait, les effets cumulés en phase d'exploitation des projets sont limités et réduits dans le temps.

8.7 Effets cumulés vis-à-vis de la qualité de l'air

Les projets ciblés visent essentiellement des activités de loisirs, culturelles et de bureaux, qui génèrent, de par la nature même de leur fonctionnement, des émissions diverses qui peuvent impacter la qualité de l'air.

L'impact majeur est néanmoins essentiellement lié à la circulation routière (automobile et poids lourds) qui occasionne notamment des rejets de particules fines qui dégradent la qualité de l'air. Les projets vont augmenter temporairement ces rejets lors de la phase travaux du fait de l'activité des engins de chantier. Néanmoins, cet impact est mineur au regard des émissions générales notamment liée aux déplacements routiers qui s'inscrivent dans le secteur avec notamment la proximité de la rocade de Rennes.

8.8 Effets cumulés vis-à-vis de l'ambiance lumineuse

Les effets cumulés des projets sur l'ambiance lumineuse du secteur sont limités au regard de la situation déjà existante. Les projets viseront une amélioration de l'ambiance lumineuse par l'installation de dispositifs plus adaptés et visant une limitation des nuisances.

8.9 Effets cumulés vis-à-vis du paysage

En termes de paysage les effets cumulés concernent potentiellement, au regard des projets ciblés, le centre administratif et sportif du Stade Rennais et le projet de requalification de la barre Thomas.

Cette analyse est à pondérer grandement cependant : les bâtiments du centre administratif et sportif du Stade Rennais vont s'insérer dans un contexte où la présence végétale est forte, et des plantations complémentaires sont prévues, plantations qui contribueront à atténuer la perception des espaces bâtis depuis la rocade en particulier.

Aussi les impacts cumulés sont considérés comme très faibles à nuls.

8.10 Effets cumulés vis-à-vis du milieu naturel

Les projets ciblés ont tous intégrés une démarche d'évitement, de réduction vis-à-vis de leur impact sur la biodiversité. Cette démarche a conduit à une modification significative des projets afin d'aboutir à un impact résiduel non significatif. Différentes mesures ont ainsi été prises : évitement des périodes sensibles pour la réalisation des travaux d'abattage, plantations de renforcement d'éléments bocagers ou de fourrés, mise en place d'abris pour la faune, gestion différenciée et suivi écologique des chantiers. Au cumul, les projets, qui s'implantent sur des milieux déjà anthropisés, ne porteront pas d'impact significatif aux espaces naturels et aux espèces sauvages les fréquentant. Dans le secteur, les espèces sont déjà adaptées aux zones urbaines et à l'environnement particulier qu'elles proposent (le hérisson d'Europe, le verdier d'Europe sont des espèces très présentes en ville).

9 Scénario de référence et son évolution

Le scénario de référence vise à présenter l'état initial de l'environnement selon deux situations projetées : l'une avec la mise en œuvre du projet et l'autre en l'absence de mise en œuvre du projet.

9.1.1 Situation projetée avec la mise en œuvre du projet

Le déplacement du chapiteau et l'aménagement de nouvelles installations va renforcer l'attractivité du site et offrir une plus grande diversité d'usages à vocation culturelle.

Il est ainsi attendu un développement des activités artistiques visant l'échange entre artistes, l'accueil et le développement de projets ainsi que la diversification des types de spectacles présentés. Le nouveau chapiteau, conçu pour limiter au maximum les émergences sonores lors des concerts réalisés en son sein devrait permettre de réduire fortement l'impact de l'activité sur les riverains.

La phase travaux va constituer l'étape de projet la plus impactante et plusieurs mesures ont été prises par le projet pour en limiter les effets (gestion des matériaux, périmètre restreint de chantier, protection des arbres, défrichements en dehors de la période de sensibilité des espèces, etc.). En phase de fonctionnement, l'accès au site par des mobilités actives sera encouragé. Des stationnements vélos ont ainsi été prévu par le projet et la dynamique sera poursuivie par d'autres moyens mis en œuvre au fil de l'eau en phase exploitation.

Le périmètre projet accueille une biodiversité commune, dont les populations ne seront pas impactées de façon significative suite à la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues par le projet. La définition d'espaces de quiétude, les replantations prévues, la perméabilité des clôtures, l'installation de nichoirs, la mise en place d'un éclairage adapté constituent les principales mesures permettant une poursuite de l'usage du site par la faune déjà présente.

9.1.2 Situation projetée en l'absence de mise en œuvre du projet

En l'absence de mise en œuvre du projet et en lien avec l'arrêt nécessaire de l'activité du MeM et du démontage des installations, les parkings retrouveront leur usage tel qu'il existait avant 2019. Ils seront ponctuellement utilisés pour les soirs de matchs et en dehors de ces périodes, resteront relativement vides. La direction des jardins et de la biodiversité de la ville de Rennes qui gère cet espace poursuivra l'entretien des arbres et des alignements arborés qui continueront d'accueillir la faune commune actuellement

présente. Au regard de l'usage et de la nature du sol (décharge et forte imperméabilisation) il n'est pas attendu d'augmentation de la surface végétalisée.

Au niveau de l'activité culturelle, l'impossibilité de réaliser le projet conduira à l'arrêt de l'activité culturelle telle qu'elle est proposée par le MeM sur ce site.

10 Vulnérabilité du projet vis-à-vis du risque d'accident

Le projet est concerné par les risques majeurs suivants : le risque incendie, le risque d'inondation et le risque sismique.

- Situation vis-à-vis du risque incendie : les deux ERP du site bénéficient d'une notice de sécurité qui cadre les aménagements et les modalités vis-à-vis de ce risque
- Situation vis-à-vis du risque d'inondation : le projet s'implante en dehors du PPRI, à une cote largement supérieure à la cote de crue centennale.
- Situation vis-à-vis du risque sismique : le projet respecte les normes sismiques en vigueur.

11 Facteurs climatiques locaux et vulnérabilité du projet au changement climatique

Le projet, par sa dimension, son emplacement, ses caractéristiques techniques, sera peu vulnérable au changement climatique. Les études techniques visant la détermination des contraintes techniques du site ont été réalisées et permettront d'aménager en prenant en compte ces contraintes (retrait-gonflement des argiles, confort thermique des bâtiments, prise en compte du PPRI, etc.).

12 Incidences Natura 2000

Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 10km du projet.

Code MNHN	Nom	Distance au site
FR5300025	Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Étang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève	12 km
FR5302014 (ZSC)	Vallée du Canut	17 km
FR5312012 (ZPS)	Vallée du Canut	17 km

Le projet et les trois sites Natura 2000 les plus proches ne sont pas en interaction directe. Il n'est pas prévu d'incidences directes du projet sur le réseau Natura 2000.

Le périmètre d'étude étendu comprend deux espèces d'intérêt communautaire : le grand capricorne et la barbastelle d'Europe. Concernant le grand Capricorne, les arbres colonisés sont situés en bord de Vilaine, à plus de 100 mètres du projet. Le projet n'impact pas de chênes matures susceptibles de servir d'habitat à l'espèce à court ou moyen terme. Il n'est donc pas prévu d'impact sur cette espèce.

Concernant la barbastelle d'Europe, les études mettent en évidence très peu de contacts avec l'espèce. Sa présence est semble-t-il très occasionnelle dans le secteur et probablement associée à un comportement de chasse ou de transit. Il s'agit également une espèce très mobile plutôt à tendance forestière. Le projet ne comprend pas d'habitats favorable à cette espèce. Les contacts ont été réalisés dans la haie bocagère présente à l'extrémité ouest du site d'étude, située à environ 100 mètres du projet. Il n'est pas prévu d'impact sur cette espèce.

Au regard de **la nature et des caractéristiques du projet, des objectifs de conservation** des trois sites Natura 2000 les plus proches, il est conclu qu'**aucune incidence du projet n'est susceptible d'aller à l'encontre des objectifs de conservation du réseau Natura 2000.**



Carte 8: localisation des sites Natura 2000 par rapport au projet